

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC MONTCALM**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2021, à 13 h 45, en vidéoconférence compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte verte), sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 et #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-08-257

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE RENONCER** à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Mandat pour travaux de réfection de bordures et trottoirs – gré à gré*
3. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-08-258

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**2. Mandat pour travaux de réfection de bordures et trottoirs – gré à gré**

**Considérant** la volonté du conseil municipal de procéder à la réfection de bordures et de trottoirs localisés dans le noyau villageois, soit sur la rue Principale, Saint-Isidore et Montcalm;

**Considérant** la résolution 2021-06-191 autorisant la directrice générale à rechercher une entreprise pour voir auxdits travaux;

**Considérant** le devis technique MSES-2003-lot 2 préparé par Alexandre Larose, ingénieur chez Parallèle 54;

**Considérant** que 3 entreprises ont été approchées pour voir à la réalisation de ce mandat de gré à gré et que seule l'entreprise *Latendresse Asphalte inc.* a soumis un prix permettant de donner un contrat de gré à gré;

**Considérant** l'estimation préliminaire et le montage financier prévu pour la réalisation de ce projet en 2021;

**Considérant** l'offre de prix de *Latendresse Asphalte inc.* au montant de 89 638,50 \$ plus taxes pour la réfection des diverses sections de bordures et de trottoirs identifiés aux plans du projet MSES-2003-CV du lot 2;

**Considérant** que les travaux seraient réalisés en septembre 2021, soit après l'évènement du 29 août de La Galopade 2021 et pour éviter toute entrave lors de la course;

**Considérant** le *Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.*

**2021-08-259**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** de gré à gré *Latendresse Asphalte inc.* pour la réfection de diverses sections de bordures et de trottoirs, et ce, pour la somme de **89 638,50 \$ plus taxes**, et ce tel que soumis dans l'offre de services reçue le 12 août 2021.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste **23-04011-721**, et d'en autoriser le paiement. Le financement de la dépense sera en partie couvert par le règlement d'emprunt 658-2021 et des aides financières du PAVL, volet PPA-CE et PPA-ES de 2021. Une somme de 25 000 \$ sera appliquée directement à la dépense puisque déjà taxée via la taxation du budget 2021.

**D'AUTORISER** la directrice générale à virer une somme de 25 000 \$ du poste 02-32000-521 vers le poste 23-04011-721 initialement prévu au budget de fonctionnement pour la réfection de bordures.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3. Période de questions des contribuables**

Puisque l'assemblée se tient en vidéoconférence et qu'il n'y a pas eu d'avis de convocation ni de projet d'ordre du jour, la séance n'a pas pu être annoncée et personne n'a donc transmis de question en vue de cette séance.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **14 h**, l'ordre du jour est épuisé.

**2021-08-260**

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée